



Prenez rendez-vous

dès aujourd'hui...

**INVITATION**

**POUR UNE CONSULTATION  
NOTARIALE GRATUITE**

Valable pour tout rendez-vous pris  
avant le 15 mars 2012 dans une étude  
à Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

[www.paris.notaires.fr](http://www.paris.notaires.fr)

[www.notaires92.fr](http://www.notaires92.fr)

 **notaires**  
HAUTS DE SEINE

 CHAMBRE DES  
NOTAIRES  
DE PARIS

# UNE CONSULTATION CHEZ UN NOTAIRE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

La **consultation notariale** vous permet d'obtenir d'un professionnel reconnu en matière familiale et patrimoniale :

- une analyse succincte de votre situation familiale et patrimoniale ;
- des éléments de réponse aux questions personnelles que vous vous posez sur ces sujets ;
- des premières préconisations si cela est possible dans ce cadre.

Cette consultation consiste en un rendez-vous, qui sera gratuit, au sein d'une étude notariale d'environ une heure.

## QUI CONTACTER ?

Pour **profiter de cette opportunité**, il vous suffit de contacter l'office notarial de votre choix pour demander un rendez-vous. Cette offre est valable dans toutes les études notariales de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Un rendez-vous vous sera accordé dans les meilleurs délais.

Coordonnées des notaires de ces quatre départements (rubrique "annuaire") sur les sites internet (voir au dos).

Attention : offre valable pour les rendez-vous pris avant le 15 mars 2012.